



INTERESSEMENT ET PLAN EPARGNE ENTREPRISE : LA CFDT FAIT LE CHOIX DE LA COHERENCE

Le 6 mars 2012,

La direction a convoqué les organisations syndicales, le 22 février, pour une réunion de négociation d'1/2 heure, le 29 février. L'objet de cette réunion était un avenant au règlement du Plan Epargne Entreprise.

Proposition de la direction (identique à celle de 2011) : pour tous les salariés versant une partie de leur intéressement sur le PEE (sommes bloquées pendant 5 ans) la CEBPL abondera de la même somme jusqu'à 350 euros...et même 450 en cas de signature d'un accord syndical.

Au-delà d'une critique sur la forme (chantage à la signature visant à désigner les syndicats comme responsables d'un manque à gagner de 100 euros) la CFDT a justifié ainsi son refus de signer en l'état le texte de la direction : cette proposition, à laquelle la CFDT n'est pas opposée par principe, favorise ceux qui peuvent se permettre de bloquer une partie de leur intéressement et ignore les plus bas salaires et principalement les jeunes. Elle est par nature injuste.

Le 29 février, la CFDT a donc fait la contre-proposition suivante :

**Maintien du plafonnement de l'abondement à 350 euros.
Pour tous les salariés ayant perçu en 2011 une rémunération inférieure à 20 000 euros net (sur la base de 13 mois pour un temps plein), versement d'un supplément de prime (hors PEE et donc disponible) de 200 euros net (non cumulable avec un abondement). Le coût de ce dispositif est similaire pour l'entreprise compte tenu des charges liées au versement de ce supplément de prime.**

La balle est maintenant dans le camp de la direction.

FIDELE A SES VALEURS ET A SES PRIORITES, LA CFDT A FAIT LE CHOIX DE LA COHERENCE EN PRIVILEGIANT LA SOLIDARITE ET LA DEFENSE DES BAS SALAIRES ET DE NOS COLLEGUES LES PLUS JEUNES.